

COMMUNE D'HOURTIN

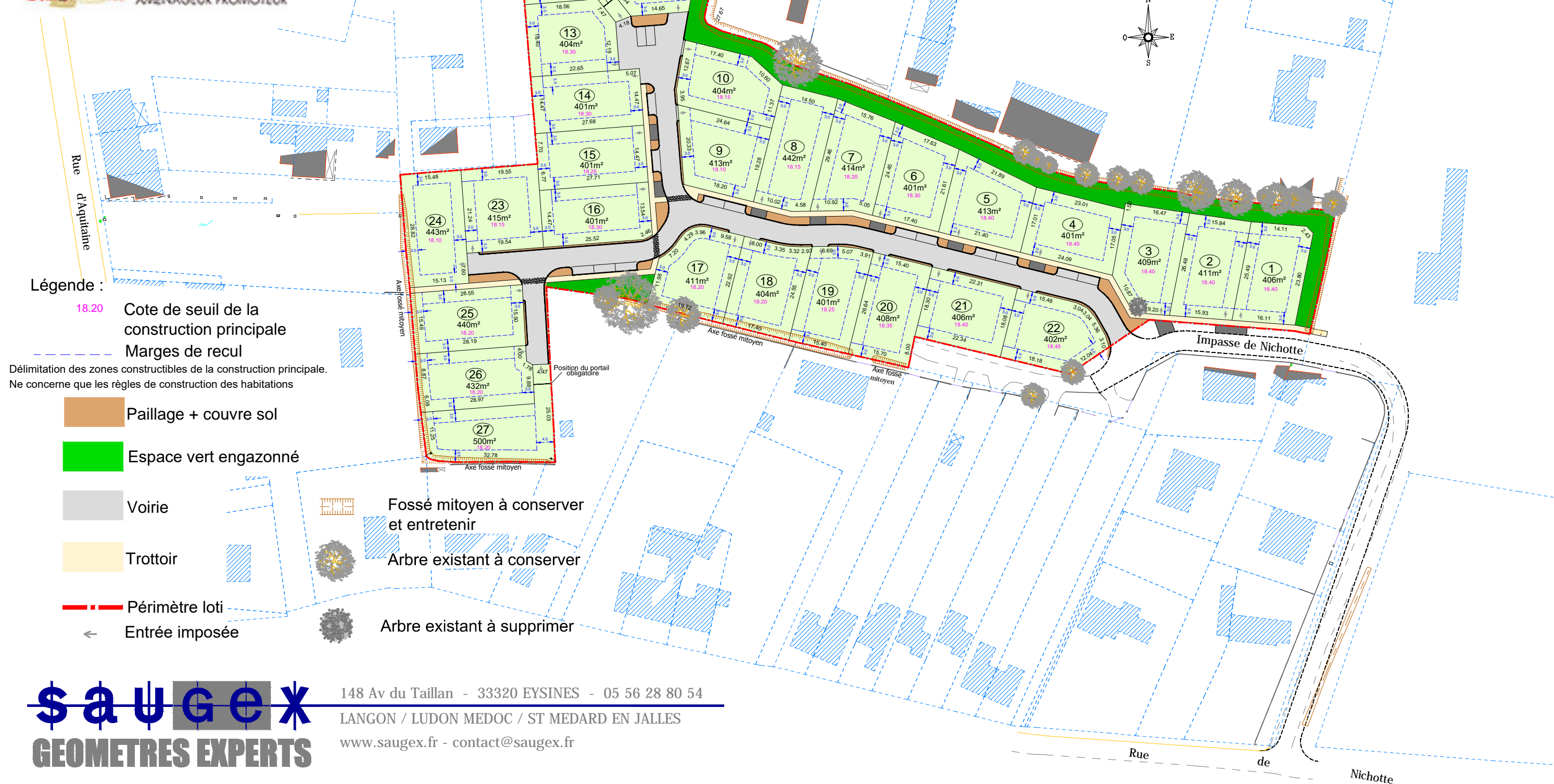
Lotissement Les Galipes

PLAN DE VENTE AVANT BORNAGE

N°2020-12-17	07/01/2022	LES COTES ET SUPERFICIES DES LOTS SERONT DEFINITIVES QU'APRES BORNAGE
Echelle 1/1000	Initial	



Aménageur
SOVI
2 route de la Forestière
33750 Beychac-et-Cailau
<https://www.sovi.fr/>



Légende :

- 18.20 Cote de seuil de la construction principale
- Marges de recul
- Délimitation des zones constructibles de la construction principale. Ne concerne que les règles de construction des habitations
- Paillage + couvre sol
- Espace vert engazonné
- Voirie
- Trottoir
- Périmètre loti
- ← Entrée imposée
- Fossé mitoyen à conserver et entretenir
- Arbre existant à conserver
- Arbre existant à supprimer



148 Av du Taillan - 33320 EYSINES - 05 56 28 80 54
LANGON / LUDON MEDOC / ST MEDARD EN JALLES
www.saugex.fr - contact@saugex.fr